

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

NOM DE L'EQUIPE :

CAPITAINE DE L'EQUIPE :

	NOM- PRENOM
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	

*Signature du responsable légal :*



# 4<sup>ème</sup> Challenge Corpo Florentais

Parce que le football doit rester source de joie, de rencontre, d'échange, de solidarité, de respect et d'éducation entre les populations.

**Le Club de L'AS BAYARD et l'Association Groupement des Commerçants et Artisans de St Hilaire Saint Florent**, vous proposent de venir participer

A la 4<sup>ème</sup> Challenge Corpo Florentais :

- pour fédérer un mouvement sur la commune,
- pour défendre et représenter les couleurs de votre institution, de votre commerce, de votre association, de votre entreprise.
- pour connaître ou redécouvrir l'AS BAYARD

Les récompenses ?

Se retrouver pour partager une passion commune, Savourer le plaisir de jouer, Créer ou recréer des contacts, Remise en jeu des 2 Challenges, Récompense à toutes les équipes.

**Tournoi de football à 7**

**Stade Pierre de Bodman**

(Avenue de l'Ecole Nationale d'Equitation, 49400 St Hilaire St Florent)

**Dimanche 04 Juin 2017**

**Début du Challenge 9h30**

**Fin du Challenge 17h30.**

**RESTAURATION SUR PLACE**

## **Pour s'inscrire et participer au «4<sup>ème</sup> Challenge Corpo Florentais ! », il faut :**

- 1- Lire le règlement,
- 2- Remplir le bulletin d'inscription ci-joint,
- 3- Ramener celui-ci : au Bar Tabac Loto, le Celtic 74 Jean Ackermann 49400 St Hilaire St Florent.

**Attention, le nombre de places étant limité, les premières équipes inscrites seront prioritaires pour participer.**

### **REGLEMENT «4<sup>ème</sup> Challenge Corpo Florentais » :**

**Article 1 :** L'action « 4<sup>ème</sup> Challenge Corpo Florentais » concerne les institutions, les associations, les commerces, les entreprises, les sociétés qui justifient d'un siège social sur la commune de Saint Hilaire Saint Florent et les partenaires du Club.

**Article 2 :**

Ce tournoi est placé sous le signe du fair play, de la convivialité autour du sport et du football, du respect de l'éthique sportive (adversaires et arbitres) et de la citoyenneté.

Ce tournoi a pour objectif de fédérer et de rassembler les différents acteurs de la vie florentaise autour du Football.

**Article 3 :**

Chaque équipe participante à l'action «4<sup>ème</sup> Challenge Corpo Florentais» doit verser, une participation de 30€ à l'AS BAYARD. 5 € par équipe sera reverser à l'Association des Commerçants.

**Article 4 :**

a- Le tournoi est ouvert à 12 équipes.

Possibilités de faire plusieurs équipes par structure mais la priorité sera donné à une équipe par structure. Possibilités qu'une équipe représente plusieurs structures.

b- La participation des 12 équipes sera composées chacune de 12 joueurs et/ou joueuses avec 1 gardien(ne) de but et 6 joueurs (ses) de champ. Il a 5 remplaçants. Un(e) joueur (se) peut se faire remplacer pendant le tournoi en cas de blessure. Dans ce cas, un (e) joueur (se) d'une autre équipe peut le/la remplacer à condition que les deux équipes concernées ne jouent pas en même temps.

**Article 5 :**

**L'âge minimum requis pour participer est de 18 ans le jour du tournoi. Tous joueurs et/ou joueuses doivent être majeurs. Chaque équipe peut compter 2 licenciés F.F.F (identifiables).**

**Article 6 :**

Pour participer, chaque équipe devra remplir correctement le bulletin d'inscription ci-joint.

**Article 7 :**

Chaque participant s'engage à adopter et porter une tenue footballistique (protège tibia, short, chaussette, maillot, chaussures de football ou baskets). Des vestiaires et douches seront mis à disposition sur toute la journée de la manifestation.

**Article 8 :**

Il est formellement interdit de jouer dans une autre tenue que sportive et footballistique pendant les rencontres.

**Article 9 :**

Chaque équipe s'organise pour s'équiper en tenue sportive et identifiable (mise à disposition de chasuble sur place).

**Article 10 :**

La durée de chaque match sera de 10 ' et 5' de battement entre chaque rencontre.

L'organisateur se garde le droit de modifier la durée des matches en fonction du nombre d'équipes engagées et de l'organisation.

**Article 11 :**

Un tirage au sort sera effectuée le Vendredi 19 avril 2017. Obligation d'un représentant par équipe engagée

**Article 12 :**

Pour chaque match gagné : 4 Points match nul : 2 points match perdu : 1 point

**Article 13 :**

A la fin des matchs en cas d'égalité entre deux équipes, celles-ci seront départagées :

- par le **goal average particulier** (résultat de la ou des rencontres directes entre les deux équipes concernées)

- à nouveau en cas d'égalité, elles seront départagées en fonction du nombre de **de buts marqués** pendant les matchs de la phase concerné.

- à nouveau en cas d'égalité, elles seront départagées par le nombre de **buts encaissés** pendant les matchs de poule.

- à nouveau en cas d'égalité, elles seront départagées par une série de tirs aux buts (3 frappeurs)

**Article 14 :**

a- Pour marquer un but, le ballon doit avoir entièrement franchi la ligne de but.

b- Il est autorisé de tirer au but à chaque coup d'envoi.

c- Toutes les touches se font au pied ainsi que les remises en jeu suite à une sortie de but.

d- Un but ne peut pas être marqué directement sur une touche.

e- **Tous les coups francs sont directs**, le 1<sup>er</sup> joueur adverse doit se situer à 6 mètres.

f- Toute faute intentionnelle (à l'appréciation de l'arbitre) dans la surface de réparation est sanctionnée d'un penalty.

g- Il n'y a pas de hors jeu.

h- Lors d'une passe en retrait à son gardien, ce dernier peut prendre le ballon à la main uniquement dans sa propre surface de réparation.

i- La relance du gardien se fait à la main ou au pied sauf sur les remises en jeu suite à une sortie du ballon en dehors du terrain ou sur une faute de l'adversaire.

j- **Les tacles dangereux sont interdits, ils sont sanctionnés immédiatement par 1 coup franc direct.**

**Article 21 :**

Toutes les rencontres seront arbitrées par un membre d'une équipe qui ne joue pas.

Pas d'arbitres : pas de matchs.

Toutes les décisions des arbitres doivent être respectées, même les plus litigieuses.

Chaque équipe, par son comportement, s'engage à faciliter l'arbitrage des rencontres.

**Article 22 :**

Toutes les équipes, avant et après leur match, devront se retrouver avec l'arbitre désigné, dans le centre du terrain pour participer au protocole fair play.

Quelque soit les résultats obtenus, aucune équipe ne peut arrêter le tournoi avant la fin de celui-ci.

**Article 23 :**

La participation à l'action nécessite l'aptitude à pratiquer une activité physique assimilable à une pratique sportive.

En cas de doute, nous vous conseillons de solliciter un avis médical. Les pompiers seront prévenus de l'organisation de la manifestation.

Les 2 associations déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vols.

**Article 24 :**

La participation au Challenge engage les participants à avoir pris connaissance du règlement et à le respecter.

Le non respect du présent règlement peut entraîner l'organisateur à disqualifier une équipe.

**Besoin d'un renseignement :**

**Au Bar Tabac Loto, le Celtic 74 Jean Ackermann 49400 St Hilaire St Florent 02.41.50.10.42**

**A l'Association AS Bayard, 9 place de la Poterne 49400 St Hilaire St Florent 06.81.86.84.84**